PRIMADIAG

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 / 12) Variation	%
Ventes de marchandises	366 301		366 301	36,48	954 498	66,56	-588 197	-61,61
Production vendue biens	571 934	32 000	603 934	60,14	443 579	30,93	160 355	36,15
Production vendue services	33 956		33 956	3,38	36 011	2,51	-2 055	-5,70
Chiffres d'Affaires Nets	**972 191**	**32 000**	**1 004 191**	100,00	**1 434 089**	100,00	**-429 898**	-29,97
Production stockée			17 850	1,78	58 059	4,05	-40 209	-69,25
Production immobilisée			683 206	68,04	320 253	22,33	362 953	113,33
Subventions d'exploitation			87 439	8,71	226 338	15,78	-138 899	-61,36
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			16 427	1,64	33 333	2,32	-16 906	-50,71
Autres produits			28	0,00	52	0,00	-24	-46,14
Total des produits d'exploitation (I)			***1 809 140***	180,16	***2 072 125***	144,49	***-262 985***	-12,68
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			287 110	28,59	546 258	38,09	-259 148	-47,43
Variation de stock (marchandises)			-15 665	-1,55	36 121	2,52	-51 786	-143,36
Achats de matières premières et autres approvisionnements			164 532	16,38	299 469	20,88	-134 937	-45,05
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-4 007	-0,39	-45 567	-3,17	41 560	91,21
Autres achats et charges externes			518 295	51,61	336 787	23,48	181 508	53,89
Impôts, taxes et versements assimilés			16 991	1,69	29 747	2,07	-12 756	-42,87
Salaires et traitements			768 308	76,51	524 062	36,54	244 246	46,61
Charges sociales			245 481	24,45	214 470	14,96	31 011	14,46
Dotations aux amortissements sur immobilisations			248 302	24,73	148 509	10,36	99 793	67,20
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			13 265	1,32	9 614	0,67	3 651	37,98
Total des charges d'exploitation (II)			***2 242 611***	223,33	***2 099 470***	146,40	***143 141***	6,82
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-433 471**	-43,16	**-27 345**	-1,90	**-406 126**	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change			1 850	0,18	450	0,03	1 400	311,11
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***1 850***	0,18	***450***	0,03	***1 400***	311,11
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			26 348	2,62	8 570	0,60	17 778	207,44
Différences négatives de change			3 883	0,39	2 484	0,17	1 399	56,32
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***30 231***	3,01	***11 054***	0,77	***19 177***	173,48
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**-28 381**	-2,82	**-10 604**	-0,73	**-17 777**	-167,63
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**-461 852**	-45,98	**-37 949**	-2,64	**-423 903**	N/S

PRIMADIAG

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	190 719	18,99	12 461	0,87	178 258	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 086	0,90	15 376	1,07	-6 290	-40,90
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***199 805***	19,90	***27 838***	1,94	***171 967***	617,74
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51 900	5,17	65 773	4,59	-13 873	-21,08
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	997	0,10			997	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***52 897***	5,27	***65 773***	4,59	***-12 876***	-19,57
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**146 908**	14,63	**-37 935**	-2,64	**184 843**	487,26
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-309 746	-30,84	-353 642	-24,65	43 896	12,41
Total des Produits (I+III+V+VII)	***2 010 795***	200,24	***2 100 413***	146,46	***-89 618***	-4,26
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***2 015 993***	200,76	***1 822 655***	127,09	***193 338***	10,61
RÉSULTAT NET	**-5 199** *Perte*	-0,51	**277 758** *Bénéfice*	19,37	**-282 957**	-101,86
Dont Crédit-bail mobilier	12 689	1,26			12 689	N/S
Dont Crédit-bail immobilier						

Bilan et Resultat

PRIMADIAG

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	2 726 762	1 688 597	1 038 165	30,43	514 253	23,66
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	5 550	5 550				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	9 500	3 073	6 427	0,19		
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	350 172	149 363	200 809	5,89	189 818	8,73
Autres immobilisations corporelles	214 164	36 084	178 079	5,22	27 437	1,26
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	20 000		20 000	0,59	20 000	0,92
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	26 891		26 891	0,79	2 411	0,11
TOTAL (I)	***3 353 039***	***1 882 668***	***1 470 371***	43,10	***753 919***	34,68
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	114 854		114 854	3,37	110 847	5,10
En cours de production de biens	75 909		75 909	2,23	58 059	2,67
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	83 651		83 651	2,45	67 986	3,13
Avances & acomptes versés sur commandes					398	0,02
Clients et comptes rattachés	135 779		135 779	3,98	334 877	15,40
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	30 913		30 913	0,91	21 485	0,99
. Personnel	3 880		3 880	0,11	3 425	0,16
. Organismes sociaux	5 885		5 885	0,17	3 789	0,17
. Etat, impôts sur les bénéfices	760 885		760 885	22,30	447 143	20,57
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	76 966		76 966	2,26	84 373	3,88
. Autres	154 035		154 035	4,52	156 031	7,18
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	455 789		455 789	13,36	118 337	5,44
Charges constatées d'avance	42 511		42 511	1,25	13 287	0,61
TOTAL (II)	***1 941 058***		***1 941 058***	56,90	***1 420 035***	65,32
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***5 294 097***	***1 882 668***	***3 411 429***	100,00	***2 173 954***	100,00

PRIMADIAG

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 758 076)	**758 076**	22,22	**755 928**	34,77
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 928 854	56,54	1 904 152	87,59
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 638 010	-48,01	-1 915 767	-88,11
Résultat de l'exercice	***-5 199***	-0,14	***277 758***	12,78
Subventions d'investissement	34 349	1,01	43 435	2,00
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***1 078 071***	31,60	***1 065 505***	49,01
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	1 013 341	29,70		
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	66 667	1,95	166 667	7,67
. Découverts, concours bancaires	220 930	6,48		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	475 774	13,95	165 620	7,62
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310 345	9,10	597 203	27,47
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	60 570	1,78	30 516	1,40
. Organismes sociaux	108 022	3,17	66 322	3,05
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	27 056	0,79	28 457	1,31
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 328	0,19	11 052	0,51
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	44 325	1,30	42 613	1,96
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***2 333 358***	68,40	***1 108 449***	50,99
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***3 411 429***	100,00	***2 173 954***	100,00

Liasse fiscale 31.12

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : PRIMADIAG

Adresse de l'entreprise PARC BIOTECH 102 AVENUE GASTON ROUSSEL 93230 ROMAINVILLE

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 5 0 0 4 5 1 2 8 1 0 0 0 1 7

Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX	2 726 762	CQ	1 688 597	1 038 165
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 550	AG	5 550	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	9 500	AK	3 073	6 427
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	350 172	AS	149 363	200 809
	Autres immobilisations corporelles	AT	214 164	AU	36 084	178 079
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	20 000	CV		20 000
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	26 891	BI		26 891
	TOTAL (II)	BJ	3 353 039	BK	1 882 668	1 470 371
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	114 854	BM		114 854
	En cours de production de biens	BN	75 909	BO		75 909
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	83 651	BU		83 651
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	135 779	BY		135 779
	Autres créances (3)	BZ	1 032 565	CA		1 032 565
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	455 789	CG		455 789
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	42 511	CI		42 511
	TOTAL (III)	CJ	1 941 058	CK		1 941 058
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 294 097	1A	1 882 668	3 411 429

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise PRIMADIAG — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 758 076)	DA	758 076
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	1 928 854
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(1 638 010)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(5 199)
	Subventions d'investissement	DJ	34 349
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 078 071
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	1 013 341
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	287 597
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	475 774
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	310 345
	Dettes fiscales et sociales	DY	201 976
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	44 325
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 333 358
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 411 429
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 283 352
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	220 930

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2023 - Etat préparatoire

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : PRIMADIAG

Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	366 301	FB		FC	366 301
	Production vendue – biens *	FD	571 934	FE	32 000	FF	603 934
	Production vendue – services *	FG	33 956	FH		FI	33 956
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	972 191	FK	32 000	FL	1 004 191
	Production stockée *					FM	17 850
	Production immobilisée *					FN	683 206
	Subventions d'exploitation					FO	87 439
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	16 427
	Autres produits (1) (11)					FQ	28
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 809 140
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	287 110
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(15 665)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	164 532
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(4 007)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	518 295
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	16 991
	Salaires et traitements *					FY	768 308
	Charges sociales (10)					FZ	245 481
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements *					GA	248 302
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	13 265
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 242 611
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	(433 471)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	1 850
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	1 850
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	26 348
	Différences négatives de change					GS	3 883
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	30 231
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(28 381)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	(461 852)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables, janvier 2023 - Etat préparatoire

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise PRIMADIAG — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	190 719
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	9 086
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	199 805
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	51 900
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	997
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	52 897
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	146 908
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	(309 746)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 010 795
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 015 993
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	(5 199)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
	(3) Dont — Crédit-bail mobilier *	HP	12 689
	(3) Dont — Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
	(6*ter*) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	16 427
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	13 191
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(13) Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
INDEMNITES FORFAITAIRE	5 259	
CHARGES SUR EXO ANTERIEURS	46 640	
VNC DES ELEMENTS ACTIFS CEDES	998	
PRODUITS EXCEP SUR OPE GESTION		165 953

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire

PRIMADIAG

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP 2053 2023
EXTENSION 1

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PRODUTIS DIVERS SUR EXO ANTERIEURS		24 765
QUOTE PART SUBVENTION VIRE AU RESULTAT		9 087

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise PRIMADIAG

Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	2 043 556	D8		D9	683 206
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	7 050	KE		KF	8 000
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	277 512	KT		KU	77 209
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	144 106
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	83 258	LC		LD	35 799
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		TOTAL III	LN	360 770	LO		LP	257 114
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	20 000	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	2 411	1U		1V	24 480
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	22 411	LR		LS	24 480
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	2 433 787	ØH		ØJ	972 799

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	2 726 762	D7	2 726 762
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	15 050	IX	15 050
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	4 549	MJ		MK	350 172	ML	350 172
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	144 106	MO	144 106
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	48 999	MT	70 058	MU	70 058
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY	4 549	NG	48 999	NH	564 336	NI	564 336
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	20 000	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	26 891	2G	26 891
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ		NK	46 891	2H	26 891
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	4 549	ØK	48 999	ØL	3 353 039	ØM	3 333 039

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : PRIMADIAG

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2023

Désignation de l'entreprise PRIMADIAG

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements	CY	1 529 303	EL	159 293	EM		EN	1 688 597
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	7 050	PF	1 573	PG		PH	8 623
TOTAL I	RK	1 536 353	RM	160 866	RN		RO	1 697 220
Terrains	PI		PJ		PK		PL	
Constructions — Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Constructions — Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	87 694	QA	61 670	QB		QC	149 363
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	7 076	QF		QG	7 076
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	55 821	QM	21 189	QN	48 002	QO	29 009
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II	QU	143 515	QV	89 935	QW	48 002	QX	185 448
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	1 679 868	ØP	250 801	ØQ	48 002	ØR	1 882 668

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6	1	V7		V8		V9		W1		W2		W3	1
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2	1	X3		X4		X5		X6		X7		X8	1
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP	1	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	1
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	1	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW – NY)	NZ	1					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables | janvier 2023 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2023

Désignation de l'entreprise PRIMADIAG — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM	1	TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS	1	TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	1	UC		UD	
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF			
	— financières			UG		UH			
	— exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2023

Désignation de l'entreprise : PRIMADIAG

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	26 891	UV		UW	26 891
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	135 779		135 779		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 880		3 880		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	5 885		5 885		
	État et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM	760 885		760 885		
	État et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	76 966		76 966		
	État et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques – Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	184 949		184 949		
	Charges constatées d'avance	VS	42 511		42 511		
	TOTAUX	VT	1 237 746	VU	1 210 855	VV	26 891
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	1 013 341		1 013 341		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	220 930		220 930		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	66 667		16 661	50 006	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	310 345		310 345		
Personnel et comptes rattachés		8C	60 570		60 570		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	108 022		108 022		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	27 056		27 056		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 328		6 328		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	475 774		475 774		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	44 325		44 325		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	2 333 358	VZ	2 283 352	50 006	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 000 080	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	100 000		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : État préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise PRIMADIAG | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐* | Exercice N clos le : 31 12 2022

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis*) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values nettes à court terme					WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	46 641
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
					TOTAL I	WR	46 641

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS	5 199
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %					WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19 %					WP	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				) XA	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)					ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.					ZY	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * – Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9	Entreprises nouvelles (44 *septies*)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexties* A)	I5	XF
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * – Zone franche urbaine-TE (art. 44 *octies-A*)	ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *nonies*)	PA	
			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 *quaterdecies*)	XC	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * – Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdecies*)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 *septdecies*)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont déduction exceptionnelle (art. 39 *bis-A*)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies IS)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *bis* C)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *bis* A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *bis* B)	YB	créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI 309 746	) XG 309 746
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *bis* D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies I-)	YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	
					TOTAL II	XH	314 945

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)		XJ 268 304
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 268 304

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

PRIMADIAG

DGFiP 2058 A 2023
Extension

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	46 641

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
CII/CIR	309 746

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise PRIMADIAG

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	3 721 857
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	3 721 857
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	268 304
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	3 990 161

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	65 120

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : PRIMADIAG — Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(1 915 767)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	
					– Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	277 758		Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZG	(1 638 010)
	TOTAL I	ØF	(1 638 010)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	(1 638 010)

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	12 690
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	38 900
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	73 624
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	246 839
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	158 932
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	518 295
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	4 116
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	12 875
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	16 991
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	153 843
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	262 715
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *			ØB	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro de centre agréé *	XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'annexe III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 — ZR — 0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *	**Société :** résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JP	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise : PRIMADIAG

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* 1	Valeur d'origine* 2	Valeur nette réévaluée* 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4	Autres amortissements* 5	Valeur résiduelle 6
I - Immobilisations*	1	Mat.bureau &infor	48 999		48 002		997
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente 7	Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme 9	Long terme 10 : 19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % 11 (1)
I - Immobilisations*	1		(997)	(997)				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 9		(997)				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 10		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % 11						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise : PRIMADIAG	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : PRIMADIAG Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,8 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % (3)	Solde des moins-values à 12,8 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine (1)		Moins-values À 19 %, ou 15 % (2)	Moins-values À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (3)	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % (4)	Imputations sur le résultat de l'exercice (5)	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H (6)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : PRIMADIAG

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: PRIMADIAG		Néant ☐*
Exercice ouvert le: 01012022 et clos le: 31122022	Données en nombre de mois	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	25,00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 004 191
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 004 191
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	28
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	683 206
Subventions d'exploitation reçues	OF	87 439
Variation positive des stocks	OD	37 523
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	808 196
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	513 195
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	382 415
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	2 434
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	13 265
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	997
TOTAL 3	OJ	912 306
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	900 081
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	900 081

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 004 191	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 25,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX
Période de référence	GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation			HR	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § *déclaration des effectifs*.

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F-SD 2023

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 5 0 0 4 5 1 2 8 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PRIMADIAG

ADRESSE (voie) PARC BIOTECH 102 AVENUE GASTON ROUSSEL

CODE POSTAL 93230 VILLE ROMAINVILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N°2059-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 5 0 0 4 5 1 2 8 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PRIMADIAG

ADRESSE (voie) PARC BIOTECH 102 AVENUE GASTON ROUSSEL

CODE POSTAL 93230 VILLE ROMAINVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

N° 2065-SD
2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
PRIMADIAG PARC BIOTECH 102 AVENUE GASTON ROUSSEL 93230 ROMAINVILLE	
SIRET 5 0 0 4 5 1 2 8 1 0 0 0 1 7	**Mél :** alexandre@primadiag.com
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Recherche-développement en biotechnologie

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal | Déficit: 268 304

Bénéfice imposable à 15 % | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* | Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A | Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse — N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse — N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI [x] NON [ ] | Si oui, indication du logiciel utilisé: SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
EURO EXPERTISE COMPTABLE 71 RUE FRANCOIS ARAGO 93100 MONTREUIL **Tél:** 0149882626	**Tél:**
OGA/OMGA — Viseur conventionné — (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date: 27032023 Lieu: ROMAINVILLE
	Qualité et nom du signataire: Président L HERMITE GUILLAUME
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Signature :
Examen de conformité fiscale (ECF) — ***prestataire :***	

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2023)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice
du
au

Désignation de l'entreprise PRIMADIAG

Adresse PARC BIOTECH 102 AVENUE GASTON ROUSSEL 93230 ROMAINVILLE

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	L'HERMITE GUILLAUME INGENIEUR BUSINESS DEVELOPMENT	206 AVENUE LECLERC 78220
2	DAVOUST AURORE TECHNICO-COMMERCIALE	99 RUE DE PARIS 91400
3	AISSIOU YOUNES TECHNICIEN DE RECHERCHE	B06/03 6 RUE DES SORBIERS 92000
4	CERVIN CHRISTIANE ASSISTANTE DE DIRECTION	2 RUE DE LA MAS 55200
5	DELANGUE JULIE CHERCHEUR INGENIEUR D'APPLICATION	20 RUE SALENGRO 93310
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficaire (toutes taxes comprises)	54
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	4 477
Total	4 531

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice ..2022... (total col.9 + total col.10) 10	4 531	- de l'exercice ..2022.. 10	
- de l'exercice précédent 10	1 518	- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire L HERMITE GUILLAUME
Président

À ROMAINVILLE, le 27032023

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

2023	**Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit**	2468

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

2023	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RCI
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N	Néant	
	PME au sens communautaire	

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIR	309 746

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire

DocuSign Envelope ID: AEF5A0C6-E875-4E9D-9843-B91B9E66ABB6

PRIMADIAG

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2023

SOCIÉTÉ PRIMADIAG AU CAPITAL DE 758 076 €
SIRET N° : 500 451 281 00025

SIEGE : 38, CHEMIN LATÉRAL - ZAC DE L'HORLOGE BÂT. C1 - 93230 ROMAINVILLE

Le 21 juin 2023 à 17h, les associés de la société PRIMADIAG, société par actions simplifiée au capital de 758 076 €, se sont réunis dans les locaux à Romainville, 38 chemin latéral - ZAC de l'Horloge Bât. C1, 93230 Romainville et par visio-conférence, en assemblée générale extraordinaire, conformément aux prescriptions légales et statutaires.

Sont présents ou connectés en distanciel via la visio-conférence :

Aballea Denis possédant 7 actions, ABC Investissement Stephan Rouzier possédant 500 actions, Adam Rémi possédant 450 actions, ADB INVEST Aymeric de Bruyne possédant 875 actions, Balloy-Cavelier Philippe & Bénédicte possédant 953 actions, Blicq Olivier possédant 140 actions, Bonnot Marcel possédant 53 actions, Caillod Jack possédant 200 actions, Cheminade Laurent possédant 140 actions, De Montrichard Christian possédant 90 actions, Delage Bertrand possédant 120 actions, Demoly Gérard possédant 90 actions, Desvignes André / Arlette possédant 220 actions, Do Minh Gia possédant 40 actions, Durif Pierre possédant 687 actions, EDAXIS Eric Le Gouvello possédant 670 actions, Fertelle Pascal possédant 67 actions, Gagnepain Michel possédant 30 actions, Gagnepain Paulette possédant 30 actions, Guichard Catherine possédant 181 actions, HAMINGJA SC Cyril Hansen possédant 700 actions, IRUKANJI SASU Philippe Bourcier possédant 800 actions, Ladeuil Fabien possédant 160 actions, Le Merrer Pascal possédant 20 actions, Le Merrer Hélène possédant 40 actions, Lemarchand Thomas possédant 4 actions, L'Hermite Guillaume possédant 1411 actions, L'Hermite Jacques possédant 4040 actions, Marrel François possédant 65 actions, Mourtoux Jean-François possédant 1790 actions, Pauchez Jim possédant 600 actions, Petit Valérien possédant 75 actions, Philip Patrick possédant 4000 actions, Porte Olivier possédant 119 actions, Pradel Philippe possédant 410 actions, Rudent Francois possédant 150 actions, Servant Bernard possédant 480 actions, Suffren Patrick possédant 180 actions, TACTICAL SUPPORT Delage Bertrand possédant 160 actions, Tremouliere Olivier possédant 140 actions, Vercruysse Philippe possédant 1205 actions,

Sont représentés, ayant donné pouvoir ou ayant voté en ligne :

Amar Patrick possédant 80 actions, Bouton Nicole possédant 296 actions, Cabellan Arnaud possédant 120 actions, Chapoux Françoise possédant 40 actions, Daudé Hélène possédant 4 actions, Debrois Jean-François possédant 560 actions, Delehelle Edouard possédant 44 actions, Denoux Michel possédant 84 actions, Desheulles Amaël possédant 60 actions, Dupont Michel possédant 225 actions, Ernoult Patrick possédant 1075 actions, Eudes Reine Marie possédant 543 actions, Eudes Henriette possédant 620 actions, Fettouhi Chems possédant 28 actions, Flesselles Bruno possédant 80 actions, Fleurette Jacques possédant 167 actions, Hausberg Christophe possédant 102 actions, HEGE HOLDING Hege Micael possédant 226 actions, Hezard Cyril possédant 20 actions, I.L.S.A. Alain Pacoret possédant 380 actions, Imbert Constance possédant 200 actions, Janin Joël possédant 512 actions, Kestelyn Laurent possédant 521 actions, Lacroix Claude possédant 200 actions, L'Hermite Isabelle possédant 377 actions, L'Hermite Vincent possédant 65 actions, Loppinet Alain possédant 165 actions, Louy Drevici Laurence possédant 34 actions, Lucas Olivier possédant 266 actions, Mandouki Fabrice possédant 30 actions, Montaigu Alexandre possédant 100 actions, Ouanhnon Jean possédant 90 actions, Pauvert Jacky possédant 200 actions, Penna Dominique possédant 1 actions, Pernollet Jacques possédant 190 actions, Planel Jean Marc possédant 70 actions, Rassat Jacques possédant 39 actions, Renaux Nicolas possédant 194 actions, Seignert Bernard possédant 165 actions, Thomas Jacques possédant 43 actions, Tugaye Yves possédant 540 actions, VEOL Morand Studer possédant 600 actions, Willi Olivier possédant 44 actions, Atayi Ayikoélé possédant 127 actions, Beriot Etienne possédant 100 actions, Bermude Christopher possédant 27 actions, BIOSYNEX possédant 14681 actions, Blanc Norbert possédant 270 actions, Brunet François possédant 73 actions, Chartrain Cédric possédant 120 actions, Darnet Philippe possédant 20 actions, Delagarrigue Yves possédant 40 actions, Desheulles Guy possédant 374 actions, Ducoudré Michel possédant 250 actions, Hubert Christian possédant 350 actions, Kraemer Jean-Marie possédant 200 actions, Lagneau François-

DS DS DS

DocuSign Envelope ID: AEF5A0C6-E875-4E9D-9843-B91B9E66ABB6

PRIMADIAG

Xavier possédant 150 actions, Le Guyader Jean Pierre possédant 6 actions, Le Roux Jérome possédant 15 actions, Leclerc Marc possédant 240 actions, Lefranc Didier possédant 350 actions, Lelong Patrick possédant 420 actions, Lepetit Nicolas possédant 15 actions, Lonchamp Etienne possédant 5 actions, Martin Aurélien possédant 310 actions, Milandri Matthieu possédant 55 actions, Muti rudy possédant 420 actions, Pedo Laurent possédant 6 actions, Perchat-Marsollet Agnes possédant 120 actions, Perichon Robert Alain possédant 124 actions, Prinstet Laurent possédant 190 actions, Prod'homme Serge possédant 40 actions, Schmitt Geoffrey possédant 5 actions, Sutter Xavier possédant 50 actions, T2EZ SAS Cyril Hézard possédant 75 actions,

Sont absents ou excusés :

AGGIMMO Nicolas du Lion possédant 100 actions, Anfosso Stéphane possédant 80 actions, Augustin Christian possédant 193 actions, Baumann Brigitte possédant 99 actions, Bechat Jean possédant 24 actions, Bernon Véronique possédant 25 actions, Bienvenu Laurent possédant 41 actions, Blanchard Nicolas possédant 20 actions, Bodelot Jean Luc possédant 30 actions, Bonhoure Nicolas possédant 50 actions, Bougaret Joël possédant 10 actions, Bouteiller Pierre possédant 70 actions, Bouyat David possédant 21 actions, Bruneau Annick possédant 27 actions, Brunet Grégroire possédant 70 actions, Bugnon Jean-Marc possédant 107 actions, Carta Jean-Paul possédant 102 actions, Cassan Robin possédant 160 actions, Chebanier Stéphanie possédant 66 actions, Chevalier Pierre possédant 30 actions, Collet Thomas possédant 16 actions, Daiber Anita possédant 20 actions, Daoud Mohamed possédant 390 actions, D'arco Guiseppe possédant 100 actions, De Boissieu Quentin possédant 80 actions, De Catheu Thierry possédant 50 actions, De Clermont Matthieu possédant 80 actions, Do Minh Michel possédant 11 actions, Driss Corbin Aurélie possédant 266 actions, Dubois Michel possédant 30 actions, Dumas-Milne-Edwards Jean-Baptiste possédant 2 actions, Fisichella Matthieu possédant 38 actions, Franqueville Laure et Alain possédant 92 actions, Gabert (Décédé) Patrick possédant 91 actions, Garcia Morgane possédant 5 actions, Gassmann Philippe possédant 50 actions, Gaudel Vincent possédant 20 actions, Gelin Bastien possédant 20 actions, Grumel Pascal possédant 80 actions, Haddad Roger possédant 240 actions, Hannedouche Patrick possédant 30 actions, Hannhart Benoit possédant 40 actions, Herault Brabant Isabelle possédant 12 actions, Heymann Delphine possédant 48 actions, ID INVEST (EURAZEO) Damien Fietta possédant 2861 actions, Jagot Aurélien possédant 31 actions, Jegu Brieuc possédant 81 actions, Joyeux Pierre possédant 470 actions, KAIZEN GROUP Arsène Guekam possédant 500 actions, Lacoste Yves possédant 15 actions, Le Bizec Jean-Marie possédant 60 actions, Le Fol Patrick possédant 76 actions, Leboulleux (décédé) Pierre possédant 45 actions, Lempereur Patrick possédant 90 actions, Leprévots Dominique possédant 68 actions, Lesbre Olivier possédant 30 actions, L'Hermite Jean François possédant 128 actions, L'Hermite Monique possédant 16 actions, LM DEVELOPPEMENT Grégoire Langlois possédant 60 actions, Mandel Jacqueline possédant 373 actions, Masse Genevieve possédant 70 actions, Mayoussier Marc possédant 2 actions, Miath Ludovic possédant 13 actions, Moutier Viviane possédant 20 actions, Mussano Adrien possédant 20 actions, Nari Alain possédant 61 actions, Pacaud Desbois Jean-François possédant 112 actions, Petitmaire Alan possédant 140 actions, Picard Claude-Audrey possédant 20 actions, Portet Vincent possédant 21 actions, Saumon Marie Thérèse possédant 110 actions, Schwob Edouard possédant 101 actions, Sermage Denis possédant 90 actions, Simon Julien possédant 30 actions, Simonet Emmanuel possédant 20 actions, Sommet Jean possédant 1030 actions, Sylla Daouda possédant 50 actions, Taglione Corinne possédant 32 actions, Thivillier Romain possédant 40 actions, Troubat Georges possédant 30 actions, Vasnier François possédant 20 actions, Venencie Laurence possédant 586 actions, Vigier Pierre et Martine possédant 180 actions, Vito Serge possédant 120 actions, Wagner Jean Claude possédant 68 actions, Waldteufel Philippe possédant 200 actions, Wasse Patrick possédant 464 actions, Zablocki Sébastien possédant 654 actions, Ziegler Sébastien possédant 109 actions,

, régulièrement convoqués, ainsi qu'en atteste le pointage tenant lieu de feuille de présence qui a été réalisé par Madame Christelle LOCHU, office manager de l'entreprise et qui a été validée par les membres du bureau de l'assemblée générale.

Les membres du bureau sont les suivants : L'assemblée est présidée par M. Guillaume L'HERMITE. Mme Christelle LOCHU acceptant ces fonctions, est appelée comme secrétaire de séance, M. Bernard SERVANT est désigné en qualité de scrutateur.

Quorum : Le président fait constater que sont présents ou représentés les associés possédant ensemble 50 720 actions sur les 63 173 composants le capital social (soit 80.29 %).

DS U DS BS DS GL

DocuSign Envelope ID: AEF5A0C6-E875-4E9D-9843-B91B9E66ABB6

PRIMADIAG

La feuille de présence est certifiée exacte par les membres du bureau. Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président déclare l'assemblée ouverte et dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
1° les copies des lettres de convocation adressées par courrier simple ou envoi Docusign aux associés en date du 07 juin 2023
2° la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau.
3° les pouvoirs des personnes représentées.
4° le texte des résolutions soumises à l'approbation des associés.

L'assemblée acceptant l'ordre du jour à l'unanimité, le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée Générale des actionnaires donne acte au Président que les dispositions légales, concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux et autres documents prévus par les textes, ont été bien observées.
Cette résolution recueille 50 720 voix POUR (100 %), 0 voix CONTRE (0 %) et 0 ABSTENTIONS (0 %). Elle est donc acceptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la présentation des comptes et le rapport du Commissaire aux Comptes approuve le rapport de gestion du Président, ainsi que les comptes sociaux tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par une perte nette comptable de -5 198,63 euros.
Cette résolution recueille 50 050 voix POUR (98,68 %), 0 voix CONTRE (0 %) et 670 voix ABSTENTIONS (1,32 %). Elle est donc acceptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve l'affectation du résultat proposée par le Président. Elle décide en conséquence d'affecter cette perte nette de manière suivante : Report à nouveau du résultat de l'exercice.
Cette résolution recueille 49 676 voix POUR (97.94 %), 0 voix CONTRE (0 %), et 1 044 voix ABSTENTIONS (2,06 %). Elle est donc acceptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, constatent qu'au titre de l'exercice écoulé, les seules conventions règlementées sont des contrats de comptes courants associés et des contrats d'Obligation Convertible en Action dont la liste est présentée.
Les actionnaires approuvent les conclusions dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.
Cette résolution recueille 50 010 voix POUR (98,60 %), 0 voix CONTRE (0 %) et 710 voix ABSTENTIONS (1,40 %). Elle est donc acceptée à la majorité.

DS U DS BS DS GL

DocuSign Envelope ID: AEF5A0C6-E875-4E9D-9843-B91B9E66ABB6

PRIMADIAG

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus au président pour l'accomplissement de sa mission au titre de l'exercice 2022.
Cette résolution recueille 35 609 voix POUR (70,21 %), 0 voix CONTRE (0 %) et 15 111 voix ABSTENTIONS (29,79 %). Elle est donc acceptée à la majorité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la présentation du budget prévisionnel 2023, approuve ce budget.
Cette résolution recueille 35 078 voix POUR (69,16 %), 0 voix CONTRE (0 %) et 15 642 voix ABSTENTIONS (30,84 %). Elle est donc acceptée à la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION :

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les dépôts ou publication, et, plus généralement, toutes formalités requis par la loi.
Cette résolution recueille 50 720 voix POUR (100 %), 0 voix CONTRE (0 %), et 0 voix ABSTENTIONS (0 %). Elle est donc acceptée à la majorité.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, décide de réaliser une augmentation de capital de 30 000 € à 150 000 € avec un prix d'action fixé à 40 €, qui se décompose en 12 € de nominal et 28 € de prime d'émission - ce qui correspond à une levée de fonds de 100 000 € à 500 000 €. L'Assemblée générale entérine la période de souscription ouverte par le président depuis le 06/06/2023 et l'étend jusqu'au 15/08/2023 inclus.
Cette résolution recueille 50 318 voix POUR (99,21 %), 0 voix CONTRE (0 %), et 402 voix ABSTENTIONS (0,79 %). Elle est donc acceptée à la majorité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Extraordinaire, à la lecture des rapports du commissaire aux comptes et aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires décide la suppression des droits préférentiels de souscription pour l'augmentation de capital proposée**.**
Cette résolution recueille 49 999 voix POUR (98,58 %), 120 voix CONTRE (0,24 %) et 601 voix ABSTENTIONS (1,18 %). Elle est donc acceptée à la majorité.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de donner pouvoir au Président pour émettre des actions selon les souscriptions reçues dans la période de souscription, et jusqu'à concurrence de 12 500 actions au maximum et de donner pouvoir au Président de confirmer et clôturer l'augmentation de capital et de procéder aux formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il conviendra.
Cette résolution recueille 50 593 voix POUR (99,75 %), 0 voix CONTRE (0 %) et 127 voix ABSTENTIONS (0,25 %). Elle est donc acceptée à la majorité.

DS CL DS BS DS GL

DocuSign Envelope ID: AEF5A0C6-E875-4E9D-9843-B91B9E66ABB6

PRIMADIAG

ONZIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'assemblée pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi et les textes réglementaires.
Cette résolution recueille 50 693 voix POUR (99,95 %), 0 voix CONTRE (0 %) et 27 voix ABSTENTIONS (0,05 %). Elle est donc acceptée à la majorité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Romainville, le 23/06/2023

Le Président
Guillaume L'HERMITE

DocuSigned by:
Guillaume LHERMITE
E48B0B7A32E4404...

Le Scrutateur
Bernard SERVANT

DocuSigned by:
Bernard SERVANT
C672324337B4446...

Le Secrétaire
Christelle LOCHU

DocuSigned by:
Christelle Lochu
4D7BFB212F76492...

générations cac

SARL Conseil - Audit - COMMISSARIAT - CAC
Société de commissariat aux comptes

Grégory MOUY
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Douai
Expert-comptable
Inscrit au tableau de l'ordre de Lille
Diplômé de Commerce International

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL

Assemblée générale mixte en date du 21/06/2023

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires d'un montant de 30 000 euros à 150 000 euros (levée de 100 000€ à 500 000€), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette augmentation du capital donnera lieu à l'émission de 12 500 nouvelles actions ordinaires au maximum, avec un prix de souscription fixé à 40 euros. La valeur nominale de l'action sera de 12 euros.

Il appartient au Président d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière 31/12/2022, sur la proposition d'augmentation de capital et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

– les informations fournies dans le rapport du Président sur la justification du choix des éléments de calcul du prix de souscription et sur son montant ;

– la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière établie sous la responsabilité du Président au 31/12/2022, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels. Cette situation financière a fait l'objet de notre part de travaux consistant à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

– la sincérité des informations chiffrées tirées de cette situation financière et données dans le rapport du Président ;

– le choix des éléments de calcul du prix d'émission/prix de souscription et son montant ;

– la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital, appréciée par rapport aux capitaux propres.

Fait à Douai, le 19 juin 2023

CONSEIL AUDIT COMMISSARIAT
Grégory MOUY
Commissaire aux Comptes

SARL CONSEIL AUDIT COMMISSARIAT
282, rue d'Aniche - B.P. 90256
59504 DOUAI CEDEX
Tél. : +33 (0)3 27 95 79 00
Fax : +33 (0)3 27 97 20 30

SARL CONSEIL AUDIT COMMISSARIAT
Allée de la Royale Air Force - Aéroport
62520 LE TOUQUET
Tél. : +33 (0)3 21 05 71 63
Fax : +33 (0)3 21 05 12 29

E-mail : gregory.mouy@generations-cac.com

Successeur de Dominique MOUY expert comptable commissaire aux comptes, expert judiciaire - de Robert MOUY † - Ancien Conseil Fiscal et Paul MOUY † Expert Comptable près le Tribunal Civil - Syndic Liquidateur
SARL au capital de 74 151 € - SIRET 434 827 143 000 26 - APE 6920 Z